

CAHIERS SCIENTIFIQUES

Politique de publication

La collection des Cahiers scientifiques de l'Acfas est constituée d'actes de colloques présentés lors du congrès annuel de l'Acfas. Elle contient 116 titres. Outils d'information et d'échanges entre les chercheurs, ces Cahiers sont publiés dans un délai d'environ

3 mois à partir du dépôt du manuscrit. Tous les textes publiés sont en langue française.

Dépôt d'un projet

Pour soumettre un projet, vous devez transmettre les informations suivantes :

- titre du manuscrit
- préface ou introduction si disponible
- table des matières : titre des articles et auteurs
- nombre de pages
- tirage souhaité

Édition

Le contenu scientifique des manuscrits est sous la responsabilité des demandeurs. Les ouvrages sont publiés " sous la direction de... ".

L'édition du texte, la révision linguistique, la conception des pages intérieures et la conception de la page couverture sont sous la responsabilité de l'Acfas. Pour la page couverture, des suggestions d'illustrations peuvent être proposées par les responsables de la publication. L'Acfas se charge de l'obtention d'un numéro ISBN ainsi que des données de catalogage avant publication. L'Acfas s'occupe aussi de la distribution en librairie.

Financement

Le responsable doit garantir le financement :

- Pour un ouvrage de 250 pages et moins, publié à 300 exemplaires, le montant de la commandite est de 8500\$. C'est le coût minimum. Pour un ouvrage plus volumineux et publié à plus de 300 exemplaires, le coût est à négocier.
- 200 exemplaires sont remis au responsable.
- Le responsable doit fournir une confirmation écrite de l'organisation ou de la personne à la source de financement.
- Ces coûts sont valides du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Présentation du manuscrit

Une fois la proposition acceptée, le responsable assemble les textes du manuscrit et normalise la présentation :

- une seule police de caractères
- taille: 12 points
- espacement : simple interligne
- pagination
- aucune mise en page

Le responsable s'assure aussi que les références bibliographiques sont conformes aux normes des Cahiers. Il est possible d'utiliser un autre mode bibliographique, vous devez alors en faire mention :

- Les références sont disposées au fur et à mesure dans le texte.
 Exemples :
 - "Plus tard, la Commission Jean (Rapport Jean, 1982) a contribué à amener le gouvernement du Québec à élaborer un projet d'éducation permanente et un plan d'action en éducation des adultes (MEQ, 1984)."
 - "Les développements théoriques dans les milieux de l'andragogie ont mis en valeur deux principaux objets de l'apprentissage chez l'adulte, qui le distinguent de la scolarisation des plus jeunes : l'autonomie de l'adulte et l'exercice de ses rôles sociaux (Knowles, 1990; Long, 1983; Candy, 1991)."
- Puis le détail des références se retrouve au complet à la fin de chaque chapitre :
 - Hesch, R. (1994). « Cultural production and cultural reproduction in aboriginal preservice teacher education », L. Erwin et D. MacLennan, Sociology of education in Canada, Toronto, Copp Clark Longman Ltd, p.3-8.
 - Knowles, M. (1990). The adult learner, a neglected species, Houston, Gulf Publishing Company.
 - o Long, H. et M. Detheux (1983). Adult Learning, New York, Cambridge Press.

- Joannert, Ph., M. Ettayadi, R. Defise et S. Boivin (2007). Curriculum et compétences,
 Paris, Payot.
- Rapport Jean: Apprendre; une action volontaire et responsable (1982). Rapport de la Commission d'études sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes, énoncé de politique globale de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente: abrégé, Montréal, La commission, Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec (1984). Un projet d'éducation permanente : énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, Québec, Gouvernement du Québec.
- Les notes sont mises en bas de page et non à la fin de l'article.

Le responsable soumet le manuscrit par courriel à Johanne Lebel : johanne.lebel@acfas.ca.

Droits d'auteur et revenus

Les auteurs des textes publiés dans la collection des Cahiers scientifiques de l'Acfas conservent l'ensemble de leurs droits. Ils peuvent ainsi publier à nouveau leurs textes en signalant qu'il y a eu une première publication dans la collection des Cahiers scientifiques de l'Acfas. Selon les termes de la Loi sur le droit d'auteur, l'Acfas, comme éditeur des actes, est le titulaire des droits sur « la compilation ».

Cependant, les auteurs cèdent à l'éditeur, soit l'Acfas, les revenus de reproduction et de vente qui ont cours dans le cadre de la publication de leur texte dans un Cahier scientifique de l'Acfas. Ces sommes ne sont jamais importantes, et cette formule permet de simplifier la gestion de la collection et ainsi d'en assurer l'existence. L'éditeur peut aussi réimprimer les cahiers à plusieurs reprises, et ce tant qu'il y aura de la demande.

Vente des cahiers

La collection des Cahiers scientifiques est vendue en librairie.

Information

Pour toutes questions ou pour soumettre un projet :

Johanne Lebel

Directrice de la collection 514 849-0045, poste 231 johanne.lebel@acfas.ca